

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice 2022/2023

939 – OGEC DU BASSIN CHARTRAIN

28 - CHARTRES

I	INFORMATIONS GENERALES
II	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
III	INFORMATIONS SUR LE BILAN
IV	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT
V	AUTRES INFORMATIONS

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2023** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 18 804 280.42 €

Contre **20 063 730.27 €** au 31/08/2022

Déficit Global 2022/2023 : -1 118 081.19 €

Contre un Excédent de **+ 404 829.18 €** en 2021/2022

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023

I. INFORMATIONS GENERALES :

1) Identification de l'OGEC, objet social, activités, moyens mis en œuvre :

L'organisme de gestion a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale des établissements ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique.

Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé. L'OGEC peut se livrer à toutes activités de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation, y compris la formation professionnelle et par apprentissage, et la culture, sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'OGEC peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'OGEC peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

2) Faits majeurs de l'exercice et évènement postérieur à la clôture :

Ensemble scolaire

- Taxe sur les salaires

Les établissements d'enseignement supérieur visés au livre VII du Code de l'éducation qui organisent des formations conduisant à la délivrance au nom de l'Etat d'un diplôme sanctionnant cinq années d'études après le baccalauréat sont exonérés de taxe sur les salaires (CGI art. 231, 1).

L'OGEC a ouvert une formation de niveau VII et, à ce titre, a bénéficié de l'exonération de taxe sur les salaires. Cela a permis une économie de +171 k€ sur l'exercice.

- Hausse conventionnelle des salaires

Plusieurs hausses conventionnelles de la valeur du point EPNL ont eu lieu sur l'exercice 2022/2023. Celles-ci conduisent à une augmentation lissée sur l'année de +5.13 % de la masse salariale.

Institution Notre Dame

- Achat de l'école St Ferdinand

L'OGEC a acquis, via la fondation Culture et Promotion qui en assure la propriété, une partie des locaux de l'école St Ferdinand. Le montant total de cette opération s'élève à 2 140 k€ et a été intégralement financé sur fonds propres.

Cet achat s'accompagne de l'arrêt, en cours d'exercice, du versement des loyers à la Fondation de La Salle (21 k€ sur l'exercice 21/22).

- Reclassement forfait région

Le forfait région est versé à terme échu. Or, la part « matériel » du forfait département a historiquement été constaté avec un trimestre de décalage. En effet, le troisième trimestre de l'année scolaire est comptabilisé sur l'exercice suivant. Afin de faire correspondre les produits à l'exercice qui s'y rapporte, il a été décidé de reclasser le troisième trimestre de l'année scolaire 2021/2022 compte 772110 "rappel de forfait". Cela génère un produit exceptionnel de +122 k€.

- Forfait régional

Le forfait région a été versé pour des effectifs plus importants que ceux présents dans l'établissement. La région a indiqué qu'aucune régularisation ne viendrait impacter ces règlements. Ainsi, les sommes perçues ont été comptabilisées dans les comptes 7352xx.

- Renégociation des emprunts

Trois emprunts ont été renégociés sur l'exercice 2021/2022 avec effet au cours de l'exercice 2022/2023. Les échéances ont été réduites et par conséquent, la durée d'amortissement a été allongée.

- Prestataire de repas

Convivio remplace Ansamble à la rentrée 2022 avec des tarifs plus avantageux.

- **Sinistre mэрule**
Un des бѣtiments de l'OGEC (17 rue de Chѣteaudun) a ętę touchę par la mэрule et a contaminę la maison voisine. L'OGEC a pris en charge le cоt de traitement du бѣtiment pour 112 kę, mais ęgalement celui de la maison voisine pour 29kę. Les dępenses relatives au бѣtiment ont ętę constatęes en charges d'entretien et celles concernant la maison du voisin ont ętę imputęes en charges exceptionnelles.

Collęge St Jacques de Compostelle

- **Travaux d'extension du collęge**
A la suite de l'achat d'un terrain ę Mignięres, les travaux d'extension du collęge ont dębutę sur l'exercice 2022/2023. Des ętudes de faisabilitę et des honoraires de gęomętres ont ętę comptabilisęs en « immobilisations en cours » pour un montant de +6 kę.
- **Investissement sur l'exercice**
Par ailleurs, l'OGEC a investi ę hauteur de 119 kę sur l'exercice, couvert par 73 kę de subvention FALLOUX.

Lycęe Franz Stock

- **Fermeture de la cuisine centrale ę la rentręe 2023**
La cuisine centrale, fortement dęficitaire depuis plusieurs exercices a ętę fermęe ę la rentręe 2023 (ę postęriori de la clęture de l'exercice). Une part du dęficit observę sur ce secteur, correspondant notamment aux frais fixes, impactera nęcessairement les autres secteurs analytiques du Lycęe Franz Stock sur l'exercice 2023/2024.

3) Tableau d'ęvolution de la population scolaire de l'Еtablissement :

Secteur	Niveau	2021/2022	2022/2023	Varia.	%	Nombre de Classes 2022/2023
11	Maternelle St Ferdinand	138	138	0	0,00	5
1	Elęmentaire St Ferdinand	243	242	-1	-0,41	9
3	Collęge Notre Dame	603	619	16	2,65	20
2	Collęge St Jacques de Compostelle	310	296	-14	-4,52	12
1	Formation initiale agricole	233	249	16	6,87	15
4	Lycęe Notre Dame	757	735	-22	-2,91	23
10	Lycęe Technologique	85	78	-7	-8,24	4
12	Lycęe Professionnel	17	18	1	5,88	1
50	Alternance	141	202	61	43,26	10
5	BTS Notre Dame	105	80	-25	-23,81	6
10	Form. Apprentissage	13	26	13	NS	1
11 bis	FC Fonds privęs	12	11	-1	-8,33	1
12	FC Fonds Publics	11	9	-2	100,00	1
TOTAL ELEVES		2 668	2 703	35	1,31	108
Demi – pensionnaires		1 778	1 863	85	4,78	

4) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2021/2022	2022/2023	Varia.	%
Formation fonds privés	3 689,00	4 714,50	1 025,50	27,80
Formation fonds publics	7 678,00	7 294,00	-384,00	100,00
Formation Alternance	93 670,25	127 850,50	34 180,25	36,49
Formation Apprentissage UFA	6 575,00	12 600,00	6 025,00	91,63
TOTAL	111 612,25	152 459,00	40 846,75	36,60

5) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2021/2022	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2022/2023
Collège St Jacques de Compostelle	6,99	8,94
Lycée Franz Stock	33,61	37,00
Institution Notre Dame	49,61	53,06
TOTAL	90,21	99,00

6) Evolution du parc immobilier :

* Surface Totale Développée :

23 481 m²

- Surface Pédagogique : 19 291 m²

- Surface non Pédagogique : 4 190 m²

Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXCECUTION
Collège St Jacques	Commodat	01/07/2011	30 ans	Propriétaire : Fondation Culture et Promotion
Lycée Franz Stock	Propriétaire	01/09/2011		
Rue de Chanzy	Bail à loyer	01/09/1991	9 ans	Propriétaire : Fondation La Salle Renouvellement par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans.
Avenue Béthouart	Prêt à usage	25/04/2013	12 ans	Propriétaire : Fondation Culture et Promotion Renouvellement par tacite reconduction pour des périodes de 3 ans

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

1) Principes comptables :

Les Comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la FNOGEC (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

3) Changement de méthode comptables

Une réforme relative à la comptabilisation de la prise en charge des contrats d'apprentissage est intervenue sur l'exercice et impacte la présentation des comptes de l'exercice. Historiquement constatés en produits des contributions des familles, les recettes sont comptabilisées en contributions des familles à compter de cette année. Cette modification constitue un changement de méthode comptable.

III. INFORMATIONS SUR LE BILAN :

1) BILAN ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles) :

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (<i>gros œuvre</i>)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6.66 %
Installations générales et techniques scellées	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (<i>cloisons carrelages...</i>)	10 à 15 ans	6.66 à 10 %
Equipements lourd de restauration	8 à 12 ans	8.33 à 12.5 %
Mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Mobilier cantine et hébergement	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel pédagogique (<i>hors informatique</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel de bureau (<i>hors informatique</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Equipements pédagogiques lourds (<i>financés par la taxe d'apprentissage</i>)	3 à 5 ans	20 à 33.33 %
Matériel informatique	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Matériel de reprographie	1 à 3 ans	33.33 à 100 %
Logiciels	1 an	100 %

NATURE	Montant brut au 31/08/2022	Virement de poste à poste	Acquisitions	Sorties	Valeur brute au 31/08/2023
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets et licences	11 388.00				11 388
Autres immobilisations incorporelles	0.00				0.00
Immobilisations corporelles					
Terrains (y compris agencements et aménagement de terrains)	743 294.43		32 919.00		776 213.43
Constructions	21 170 543.61		141 379.06		21 311 922.67
Installations techniques, matériels et outillage industriel	5 082 787.68		116 249.75		5 199 037.43
Autres immobilisations corporelles	7 376 515.78		529 912.31	4 500.00	7 901 928.09
Immobilisations corporelles en cours	18 600.00		37 348.00		55 948.00
TOTAL	34 403 129.50		857 838.12	4 500.00	35 256 437.62

Parmi les acquisitions principales :

IND :

- Matériel pédagogique	83 900.43 €
- Agencements bâtiments Chanzy	45 158.39 €
- Agencements site Bethouart	323 802.55 €
• Dont Menuiserie Bat. Info	89 579.04 €
• Dont Travaux Self	115 543.60 €

Lycée Franz Stock :

- Changement Chaudière	114 513.28 €
- Véhicule Direction et chargé de missions	28 723.14 €
- Mat. Informatique	18 492.00 €
- Peintures escaliers	19 781.00 €

Collège St Jacques de Compostelle :

- Installations, agencements	42 637.47 €
- Agencement terrain, accès cour	32 919.00 €
- Matériel pédagogique	9 745.36 €
- Véhicule Direction	15 024.18 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant brut au 31/08/2022	Virement de poste à poste	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Valeur brute au 31/08/2023
Concessions, brevets et licences	9 704,87		1 683,13		11 388,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00				0,00
Agencements et aménagements de terrains	540 182,54		48 260,86		588 443,40
Constructions	10 912 046,31		664 243,87		11 576 290,18
Installations techniques, matériel et outill	4 417 692,66		242 026,51		4 659 719,17
Autres immobilisations corporelles	5 223 056,29		403 257,87	4 500,00	5 621 814,16
TOTAL	21 102 682,67	0	1 359 472,24	4 500,00	22 457 654,91

c. Variation des immobilisations financières

NATURE	Montant brut au 31/08/2022	Virement poste à poste	Augmentations	Sorties	Valeur brute au 31/08/2023
Collège St Jacques de Compostelle	9 160,00		240,00		9 400,00
Lycée Franz Stock	2 410,00		40,00		2 450,00
Institution Notre Dame	12 069,32				12 069,32
TOTAL	23 639,32	0,00	280,00	0,00	23 919,32

d. Les stocks

Les stocks figurant au bilan représentent les stocks d'approvisionnement et de fournitures destinées à la vente. Les stocks sont évalués à la valeur actuelle qui correspond à la valeur d'achat des marchandises

	2021/2022	2022/2023	Variation	%
Lycée Fanz Stock	16 394,69	376,50	-16 018,19	-97,70

e. Créances Familles, autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont à l'origine une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	31/08/2022	31/08/2023	Varia.	%	31/08/2022	31/08/2023	Varia.	%
Avances et acomptes versés sur commandes	31472,55	10 452,91	-21 019,64	-66,79			0,00	NS
Créances Usagers, clients et comptes rattachés	556 408,01	605 833,95	49 425,94	8,88	29 553,03	23 743,06	-5 809,97	-19,66
Créances reçues par legs ou donations	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	NS
Autres Créances	612 281,58	863 786,07	251 504,49	41,08	0,00		0,00	NS
TOTAL	1 200 162,14	1 480 072,93	300 930,43	25,07	29 553,03	23 743,06	-5 809,97	-19,66

f. Comptes de régularisation Actif :

	2021/2022	2022/2023	Varia.	%
Charges constatées d'avance	157 185,30	153 649,63	-3 535,67	-2,25

Dont :

✓ Lycée Franz Stock : Taxes Foncières	23 862.00 €
✓ Lycée Franz Stock : Assurance	4 394.96 €
✓ IND : Assurances	33 812.67 €
✓ IND : Projet Voltaire	5 229.36 €
✓ St Jacques : voyages scolaires	6 400.00 €

2) BILAN PASSIF :

a. Mouvements des Fonds Associatifs :

	Montant au début de l'exercice 01.09.2022	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31.08.2023
Fonds propres sans droit de reprise	3 533 286,92			3 533 286,92
Fonds propres avec droit de reprise	0,00			0,00
Ecart de réévaluation	0,00			0,00
Réserves	0,00			0,00
Report à nouveau	5 951 171,13	404 829,18		6 356 000,31
Excédent ou déficit de l'exercice	404 829,18		1 522 910,37	-1 118 081,19
Situation nette	9 889 287,23	404 829,18	1 522 910,37	8 771 206,04
Subventions d'investissements	2 846 344,79	266 935,00	349 913,68	2 763 366,11
TOTAL	12 735 632,02	671 764,18	1 872 824,05	11 534 572,15

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions

Subventions d'investissements acquises au titre de l'exercice 2021/2022 :

Le montant des subventions acquises sur l'exercice s'élève à :

Elles sont composées de :

- IND :
 - Subv. D'investissement Région 55 511.00 €
 - Falloux Collège 2021 : 21 442.67 €
 - Falloux Collège 2022 : 22 392.70 €
 - Falloux Collège 2023 : 73 789.95 €
 - Subv. Info 2020 : 8 221.20 €
 - Taxe d'apprentissage : 12 376.92 €
- St Jacques de Compostelle :
 - Falloux collège 2022 : 27 598.27 €
 - Falloux collège 2023 : 45 603.00 €

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/8/23 est de 1 246 363.30 €.

Affectation de Résultat 2021/2022 :

L'Assemblée Générale, en date du 1^{er} février 2022 a approuvé les comptes. Le résultat de l'exercice 2021/2022 de 404 29.18 € a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges :

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	84 660,00		452,51	2 207,49		82 000,00
Autres provisions pour charges (IDR)	121 862,59	77 871,10	12 763,62	16 430,48		170 539,59
TOTAL	206 522,59	77 871,10	13 216,13	18 637,97	0,00	252 539,59

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision IDR au 31/08/2022 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant en cours 31.08.2022	Montant en cours 31.08.2022	Variation		ECHEANCE	
			Valeur	%	jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts établissements de crédit et assimilés	5 374 475,00	4 957 113,57	-417 361,43	-7,77	321 041,36	4 636 072,21
Dettes Financières diverses (concours bancaires)			0,00	0,00		
sous-total : Dettes Financières	5 253 823,53	4 957 113,57	-296 709,96	-5,65	321 041,36	4 636 072,21
Avances acomptes reçus	527 354,39	533 829,74	6 475,35	1,23	533 829,74	
Fournisseurs	361 315,29	652 595,81	291 280,52	80,62	652 595,81	
Dettes Fiscales et Sociales	346 023,67	314 646,97	-31 376,70	-9,07	314 646,97	
Dettes sur immob et comptes rattachés	90 972,84	4 635,29	-86 337,55	-94,90	4 635,29	
Autres Dettes	184 731,01	316 940,42	132 209,41	71,57	316 940,42	
sous-total : Autres Dettes	1 510 397,20	1 822 648,23	312 251,03	20,67	1 822 648,23	0,00
TOTAL	6 764 220,73	6 779 761,80	15 541,07	0,23	2 143 689,59	4 636 072,21

d. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2021/2022	2022/2023	Varia.	%
Produits constatés d'avance	236 703,46	227 701,38	-9 002,08	-3,80

Dont :

✓ IND : TA en attente d'affectation	19 759.75 €
✓ IND : Alternance	191 511.81 €
✓ Franz Stock : Manuels scolaires	5 929.82 €
✓ Franz Stock : Projet Flex & School	10 500.00 €

340 – Lycée Franz Stock :

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n -1) 2022	TAXE (n) 2023
A nouveau 1er septembre (n-1) 2022 :			
Report 1er janvier (n) 2023 :			
Taxe Reçue sur l'exercice :	1 509,58		1 509,58
Utilisation d'équipement : (compte 131810)			
Utilisation de fonctionnement : (compte 777810)			1 509,58
Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2022 : (solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)		0,00	
Reliquat au 31 août (n) 2023 : (compte 487810)			0,00

439 – Institution Notre Dame :

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n -1) 2021	TAXE (n) 2022
A nouveau 1er septembre (n-1) 2022 :		15 309,14	
Report 1er janvier (n) 2023 :			0,00
Taxe Reçue sur l'exercice :	20 470,82	711,07	19 759,75
Utilisation d'équipement : (compte 131810)	12 376,92	12 376,92	
Utilisation de fonctionnement : (compte 777810)	3 643,29	3 643,29	
Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2022 : (solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)		0,00	
Reliquat au 31 août (n) 2023 : (compte 487810)			19 759,75

IV INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT :

1) Informations sur les concours publics et subventions :

En application du règlement comptable ANC n° 2022-01, La facturation par le CFA à l'OPCO du niveau de prise en charge est comptabilisée en produits, de manière linéaire sur la durée du contrat d'apprentissage, dans une subdivision du compte 706 (prestations de services).

La mise en œuvre de cette nouvelle notion a entraîné la reclassification en « ventes de prestations de services » des produits antérieurement classés dans les concours publics OPCO. Le tableau ci-dessous présente reclassements de produits :

Nature de produits	Classement comptable 2022/2023	Classement comptable 2021/2022
Financement apprentissage	Ventes de prestations de services/Contributions des familles	Concours publics OPCO

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1	Exercice N
Aides à l'emploi	61 292,60	66 850,60
Aides au développement des compétences		
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	8 198,25	
Financement des formations par apprentissage	9 000,00	
Forfaits d'externat	3 068 586,45	3 130 782,54
<i>dont forfait Etat</i>	1 688 203,23	1 761 375,40
<i>dont forfait Région</i>	811 897,35	797 315,12
<i>dont forfait Département</i>	472 416,60	478 082,27
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>	96 069,27	94 009,75
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue		
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole		
Autres concours publics		
Sous-total concours publics	6 215 663,75	3 197 633,14
Subventions État	9 476,00	7 350,00
Subventions Région	40 191,31	5 714,67
Subventions Département	800,00	3 430,00
Subventions Communes et groupements de communes		4 646,25
Autres subventions d'exploitation	104 915,00	64 419,27
<i>dont Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles</i>		5 152,87
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	102 915,00	59 266,40
<i>dont autres subventions</i>	2 000,00	
Report de subventions		
Sous-total subventions d'exploitation	260 297,31	85 560,19
Total concours publics et subventions d'exploitation	6 475 961,06	3 283 193,33

2) Rémunération des dirigeants

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nombre de dirigeants	Exercice scolaire 2022/2023		
	Total Rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (A)	Total brut des avantages en Nature (B)	Total rémunérations Brutes (A + B)
3	215 424,53		215 424,53

3) Les honoraires du commissaire aux comptes

	Montant pour 2022/2023
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 442,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
	8 442,00

4) Les éléments exceptionnels :

- Les éléments exceptionnels principaux :

Les Produits Exceptionnels		688 407.65 €
IND	392 874.79 €	
- Part Matériel Forfait Région : 3ème Trimestre 21/22		121 821.67 €
- Quotes-parts des subventions versées au résultat		196 483.52 €
- Quotes-parts de la taxe d'apprentissage versée au résultat		47 601.08 €
- Remboursement URSSAF		9 449.00 €
- Régularisation Prévoyance AG2R		3 327.18 €
- Autres produits sur exercices antérieurs		4 912.32 €
- Divers produits exceptionnels de l'exercice		8 080.02 €
- Annulation Prov. IS 2019 (> 3ans)		1 200.00 €
Lycée Franz Stock		240 793.09 €
- Remboursements assurance dégâts des eaux		135 150.71 €
- Quotes-parts des subventions rapportées au résultat		53 369.79 €
- DRFIP Subv. Equilibre COVID-19		23 056.64 €
- Solde CSE Régul 2018		14 321.72 €
- Solde Subv. Erasmus Canada		2 019.00 €
- Huissiers		4 707.75 €
- Diverses charges sur exercices antérieurs		7 009.72 €
- Diverses charges de l'exercice		1 157.76 €

Collège St Jacques de Compostelle	54 739.77 €
- Quotes-part de subvention amorties :	52 460.00 €
- Régularisation forfait externat 2021/2022 :	2 142.18 €
- Divers produits sur exercices antérieurs :	72.99 €
- Transfert de charges exceptionnelles	64.60 €
Les Charges Exceptionnelles	2 237 037.94 €
IND	2 203 613.63 €
- Achat d'une partie des locaux école St Ferdinand via la FCP	2 139 750.00 €
- Pénalités, Majorations et amendes	2 527.06 €
- Charges sinistre mérule (maison voisine)	28 637.31 €
- AG2R - Régul. 2018 à 2022 :	11 829.53 €
- Humanis : Régul. sur exercice antérieur	6 044.55 €
- Diverses charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	10 668.32 €
- Diverses charges exceptionnelles de l'exercice	4 156.86 €
Lycée Franz Stock	32 497.31 €
- Réparation chaudière, solde 21-22	19 053.26 €
- Intérim (charges de l'exercice 21-22)	4 537.98 €
- Recherche fuite d'eau	3 420.00 €
- Dons (cadeaux salariés, bol de riz...)	2 034.50 €
- Diverses Charges sur exercices antérieurs	1 892.66 €
- Diverses charges de l'exercice	1 558.91 €
Collège St Jacques de Compostelle	927.00 €
- Dons :	486.00 €
- Changement d'écran IPHONE :	159.00 €
- Charges sur exercices antérieurs	282.00 €

IV. AUTRES INFORMATIONS :

1) Autres engagements hors bilan :

L'emprunt souscrit auprès de la Caisse Epargne pour un montant de 2 840 853.13 € en Janvier 2020, au taux de 1.16 % pour une durée de 15 ans, est garanti par une caution pour un montant de 2 440 549.42 € de la Fondation Culture et Promotion.

L'emprunt souscrit auprès de la Caisse Epargne pour un montant de 708 494.45 € en Février 2018, au taux de 1.16 % pour une durée de 15 ans, est garanti par une caution pour un montant de 531 789.69 € de la Fondation Culture et Promotion.

L'emprunt souscrit auprès de la Caisse Epargne pour un montant de 2 500 000 € en Mars 2017, au taux de 1.16 % pour une durée de 15 ans, est garanti par une caution pour un montant de 1 667 042.09 € de la Fondation Culture et Promotion.

2) Contribution volontaire en nature :

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 7 741.44 €

Ces contributions ont été valorisées à un taux horaire de 17.28 € / heure, ce qui correspond au minimum conventionnel de la CC EPNL Section 9.

Les principales activités bénévoles sont :

- Atelier Jeux de société : 4 354.56 €
- Secrétariat : 1 607.04 €

COMPTE DE RESULTAT AGREGE : GESTION 2022/2023
(simplifié)

939 - OGEC DU BASSIN CHARTRAIN à 28 CHARTRES	2021/2022	2022/2023	2022/2023	2022/2023	2022/2023	2022/2023	%
	TOTAL AGREGE (NPC)	303 COLLEGE ST JACQUES DE COMPOSTELLE	340 LYCEE FRANZ STOCK	439 INSTITUTION NOTRE DAME	Retraitement	TOTAL AGREGE	
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Cotisations							
Ventes de biens et services	6 841 979,75	662 870,95	1 734 136,90	5 590 482,42	-433 605,20	7 553 885,07	10,40
Ventes de biens	139 644,47	16 731,53	6 888,28	81 465,34		105 085,15	-24,75
<i>dont ventes de dons en nature</i>							
Ventes de prestations de services	6 702 335,28	646 139,42	1 727 248,62	5 509 017,08	-433 605,20	7 448 799,92	11,14
<i>dont parrainages</i>							
Produits de tiers financeurs	3 314 936,59	353 285,49	928 410,58	2 026 996,79		3 308 692,86	-0,19
Concours publics et subventions d'exploitation	3 302 459,61	350 775,49	921 373,05	2 011 044,79		3 283 193,33	-0,58
Contributions financières	12 476,98	2 510,00	7 037,53	15 952,00		25 499,53	NS
Repr.s/amortissements, dépréciations, provisions et transferts charge	70 612,60	1 898,02	27 086,50	38 709,53		67 694,05	-4,13
Utilisations des fonds dédiés				406,50		406,50	
Autres produits	470,02	90,00	630,00	13,87		733,87	56,14
TOTAL I	10 227 998,96	1 018 144,46	2 690 263,98	7 656 609,11	-433 605,20	10 931 412,35	6,88
CHARGES D'EXPLOITATION							
Achats de marchandises	117 417,49	13 958,80	12 205,90	83 348,38		109 513,08	-6,73
Variation de stocks	-4 038,59		16 018,19			16 018,19	
Autres achats et charges externes	4 287 356,91	589 376,50	1 263 501,51	3 021 716,48	-433 605,20	4 440 989,29	3,58
Aides financières	7 626,81			9 601,99		9 601,99	
Impôts, taxes et versements assimilés	302 679,62	10 877,72	38 502,18	88 375,98		137 755,88	-54,49
Salaires et traitements	2 708 895,05	187 236,08	1 115 660,69	1 842 685,01		3 145 581,78	16,12
Charges sociales	920 363,26	56 941,52	372 171,77	692 392,47		1 121 505,76	21,85
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 330 569,09	140 045,49	222 295,91	1 009 048,11		1 371 389,51	3,07
Dotations aux provisions	36 041,13	3 183,89	53 555,82	21 131,39		77 871,10	NS
Report en fonds dédiés				10 092,00		10 092,00	
Autres charges	26 801,42		10 400,80	7 314,58		17 715,38	-33,90
TOTAL II	9 733 712,19	1 001 620,00	3 104 312,77	6 785 706,39	-433 605,20	10 458 033,96	7,44
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	494 286,77	16 524,46	-414 048,79	870 902,72		473 378,39	-4,23
PRODUITS FINANCIERS							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé							
Autres intérêts et produits assimilés	3 970,50	8 973,96	602,38	13 952,70		23 529,04	NS
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
TOTAL III	3 970,50	8 973,96	602,38	13 952,70		23 529,04	NS
CHARGES FINANCIERES							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions							
Intérêts et charges assimilés	71 197,39	3 016,36	297,57	62 742,40		66 056,33	-7,22
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
TOTAL IV	71 197,39	3 016,36	297,57	62 742,40		66 056,33	-7,22
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-67 226,89	5 957,60	304,81	-48 789,70		-42 527,29	-36,74
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II+ III - IV)	427 059,88	22 482,06	-413 743,98	822 113,02		430 851,10	0,89
PRODUITS EXCEPTIONNELS							
Sur opérations de gestion	68 880,16	2 215,17	52 272,59	140 710,17		195 197,93	NS
Sur opérations en capital	346 865,02	52 460,00	53 369,79	252 164,62		357 994,41	3,21
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5 939,77	64,60	135 150,71			135 215,31	NS
TOTAL V	421 684,95	54 739,77	240 793,09	392 874,79		688 407,65	63,25
CHARGES EXCEPTIONNELLES							
Sur opérations de gestion	358 033,33	927,00	32 497,31	2 170 819,46		2 204 243,77	NS
Sur opérations en capital	3 541,32			32 794,17		32 794,17	NS
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	82 000,00						
TOTAL VI	443 574,65	927,00	32 497,31	2 203 613,63		2 237 037,94	NS
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-21 889,70	53 812,77	208 295,78	-1 810 738,84		-1 548 630,29	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)							
Impôts sur les bénéfices (VIII)	341,00			302,00		302,00	-11,44
Total des produits (I + III + V)	10 653 654,41	1 081 858,19	2 931 659,45	8 063 436,60	-433 605,20	11 643 349,04	9,29
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 248 825,23	1 005 563,36	3 137 107,65	9 052 364,42	-433 605,20	12 761 430,23	24,52
5 - EXCEDENT OU DEFICIT	404 829,18	76 294,83	-205 448,20	-988 927,82		-1 118 081,19	NS
	Excédent	Excédent	Déficit	Déficit		Déficit	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Bénévolat	27 553,58			7 741,44		7 741,44	
TOTAL	27 553,58			7 741,44		7 741,44	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
Personnel bénévole	27 553,58			7 741,44		7 741,44	
TOTAL	27 553,58			7 741,44		7 741,44	

BILAN AGREGE AU 31 AOUT 2023

ACTIF		2021/2022	2022/2023	2022/2023	2022/2023	2022/2023
		ACTIF NET AGREGES (NPC)	303 COLLEGE ST JACQUES DE COMPOSTELLE	340 LYCEE FRANZ STOCK	439 INSTITUTION NOTRE DAME	ACTIF NET AGREGES
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement		1 683,13				
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et						
Droit au bail						
Autres immobilisations incorporelles		203 111,89	131 643,55	6 264,74	49 861,74	187 770,03
Immobilisations incorporelles en cours		10 258 497,30	83 910,92	2 140 298,73	7 595 333,76	9 735 632,49
Avances et acomptes		665 095,02	800 884,80	204 384,37	251 022,97	539 318,26
Immobilisations corporelles		2 153 459,49	6 312,00	56 396,45	1 422 832,68	2 280 113,93
Immobilisations corporelles en cours		18 600,00			49 636,00	55 948,00
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières		10 935,00	9 400,00	1 650,00	165,00	11 215,00
Participations et Créances rattachées						
Autres titres immobilisés		3 776,89			3 776,89	3 776,89
Prêts		8 927,43		800,00	8 127,43	8 927,43
Autres						
TOTAL I		13 324 086,15	1 032 151,27	2 409 794,29	9 380 756,47	12 822 702,03
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours		16 394,69		376,50		376,50
Avances et acomptes versés sur commandes		31 472,55			10 452,91	10 452,91
Créances		526 854,98	670,41	186 232,38	395 188,10	582 090,89
Créances clients, usagers et comptes rattachés						
Créances reçues par legs ou donations		612 281,58	83 703,56	178 427,84	601 654,67	863 786,07
Autres						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie		5 395 455,02	1 847 672,81	25 856,37	2 497 693,21	4 371 222,39
Disponibilités		157 185,30	10 720,43	45 499,06	97 430,14	153 649,63
Charges constatées d'avance						
TOTAL II		6 739 644,12	1 942 767,21	436 392,15	3 602 419,03	5 981 578,39
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		20 063 730,27	2 974 918,48	2 846 186,44	12 983 175,50	18 804 280,42

BILAN AGREGE AU 31 AOUT 2023

PASSIF	2021/2022	2022/2023	2022/2023	2022/2023	2022/2023
	PASSIF AGREGES (NPC)	303 COLLEGE ST JACQUES DE COMPOSTELLE	340 LYCEE FRANZ STOCK	439 INSTITUTION NOTRE DAME	PASSIF AGREGES
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise	3 533 286,92	1 240 503,68	459 282,31	1 833 500,93	3 533 286,92
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves		39 710,38	28 888,33	-68 598,71	
Comptes de liaison					
Report à nouveau	5 951 171,13	1 191 067,92	830 448,28	4 334 484,11	6 356 000,31
Excédent ou déficit de l'exercice	404 829,18	76 294,83	-205 448,20	-988 927,82	-1 118 081,19
Situation nette (sous-total)	9 889 287,23	2 547 576,81	1 113 170,72	5 110 458,51	8 771 206,04
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 846 344,79	203 531,83	1 118 136,23	1 441 698,05	2 763 366,11
Provisions réglementées					
TOTAL I	12 735 632,02	2 751 108,64	2 231 306,95	6 552 156,56	11 534 572,15
FONDS REPORTES ET DEDIES					
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés				9 685,50	9 685,50
TOTAL II	0,00	0,00	0,00	9 685,50	9 685,50
PROVISIONS					
Provisions pour risques	84 660,00			82 000,00	82 000,00
Provisions pour charges	121 862,59	18 278,39	88 493,72	63 767,48	170 539,59
TOTAL III	206 522,59	18 278,39	88 493,72	145 767,48	252 539,59
DETTES					
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 374 475,00	74 837,02	84 758,22	4 797 538,33	4 957 133,57
Emprunts et dettes financières diverses					
Avances et acomptes reçus	527 354,39	25 573,95	52 848,37	455 407,42	533 829,74
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	361 315,29	37 146,83	137 295,27	478 153,71	652 595,81
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales	346 023,67	171,85	184 682,51	129 792,61	314 646,97
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	90 972,84			4 635,29	4 635,29
Autres dettes	184 731,01	67 801,80	50 371,58	198 767,04	316 940,42
Instruments de trésorerie					
Produits constatés d'avance	236 703,46		16 429,82	211 271,56	227 701,38
TOTAL IV	7 121 575,66	205 531,45	526 385,77	6 275 565,96	7 007 483,18
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	20 063 730,27	2 974 918,48	2 846 186,44	12 983 175,50	18 804 280,42

TABLEAU DE GESTION FINANCIERE DE L'EXERCICE 2022/2023

939 - OGEF DU BASSIN CHARTRAIN à 28 CHARTRES

RECHERCHE DE LA CAPACITE NETTE D'AUTOFINANCEMENT (CNA)

	2022/2023 303 COLLEGE ST JACQUES DE COMPOSTELLE	2022/2023 340 LYCEE FRANZ STOCK	2022/2023 439 INSTITUTION NOTRE DAME	2022/2023 TOTAL AGREGÉ
. Résultats Comptables Courants	+ 22 482	- 413 744	+ 822 113	+ 430 851
. Amortissements Comptables de l'Exercice	+ 140 045	+ 213 958	+ 1 005 469	+ 1 359 472
. Provisions Nouvelles	+ 3 184	+ 53 556	+ 21 131	+ 77 871
. Report en fonds dédiés			+ 10 092	+ 10 092
. Reprises de Provisions	- 492	- 16 129	- 15 233	- 31 854
Utilisation des fonds dédiés			- 407	- 407
. Régularisations		- 1	+ 1	
CAF COURANTE	+ 165 219	- 162 360	+ 1 843 166	+ 1 846 025
. Loyers			+ 15 936	+ 15 936
CAF COURANTE retraitée des loyers	+ 165 219	- 162 360	+ 1 859 102	+ 1 861 961
. Régularisations Exceptionnelles	+ 1 353	+ 154 926	- 2 055 125	- 1 898 846
CNA APRES REGULARISATIONS EXCEPTIONNELLES	+ 166 572	- 7 434	- 211 959	- 52 821
. Taux CAF courante retraitée des loyers	16,09%	-6,07%	24,29%	16,40%
. Taux CAF courante après régul, exceptionnelles	16,23%	-0,28%	-2,77%	-0,47%

ANALYSE DU FONDS DE ROULEMENT

	303 COLLEGE ST JACQUES DE COMPOSTELLE	340 LYCEE FRANZ STOCK	439 INSTITUTION NOTRE DAME	TOTAL AGREGÉ
* Rappel du Fonds de Roulement au 31/08/2022	1 104 963	-294 500	4 061 429	4 871 892
* Nouveau Fonds de Roulement au 31/08/2023	1 812 073	-88 270	+ 2 124 391	+ 3 848 194
* Variation	+ 707 110	+ 206 230	- 1 937 038	- 1 023 698

Justification de l'Evolution du Fonds de Roulement :

. Reprise Capacité nette Autofinancement	(-)	+ 166 572	- 7 434	- 211 959	- 52 821
. Subvention Equipement TA	(+))			+ 12 377	+ 12 377
. Subventions Falloux	(+))	+ 73 201		+ 117 625	+ 190 826
. Autres subventions publiques	(+))			+ 63 732	+ 63 732
. Apport au fonds	(-)	+ 616 163	+ 427 708	- 1 043 872	- 1
. Remboursement des Emprunts	(-)	- 22 623	- 20 690	- 336 412	- 379 725
. Acquisitions Nouvelles	(-)	- 119 652	- 193 315	- 507 493	- 820 460
. Immobilisations Financières	(-)	- 240	- 40		- 280
. Immobilisations en cours	(-)	- 6 312		- 31 036	- 37 348
. Regularisation	(+))				
Variation du Fonds de Roulement		+ 707 110	+ 206 230	- 1 937 036	- 1 023 698

939 - OGEC DU BASSIN CHARTRAIN à 28 CHARTRES

	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	TOTAUX SIGNIFICATIFS
EFFECTIF PEDAGOGIQUE	2 516	2 609	2 560	2 668	2 703	-
EFFECTIF 1/2 PENSIONNAIRE	1 631	1 727	1 736	1 778	1 853	-
EFFECTIF PENSIONNAIRE	52	44	44	81	77	-
RESULTATS COMPTABLES	-117 046	21 505	236 443	404 829	-1 118 081	-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	997 358	1 162 029	1 311 917	1 843 969	1 888 552	7 203 825
TAUX EBE	34,50	45,51	38,44	17,62	16,63%	
Annuités d'emprunts	387 478	408 261	548 022	536 094	379 725	2 259 580
CAPACITE NETTE D'AUTOFIN	944 043	1 098 714	1 252 763	1 505 017	-52 821	4 747 716
TAUX CAPACITE APRES ELEMETS EXCEPT.	10,65	13,58	14,48	14,38	-0,47	-
SUBVENTIONS EQUIP. TA	57 006	28 739	35 172	68 421	12 377	201 715
SUBVENTIONS FALLOUX	161 728	271 254	210 116	133 878	190 826	967 802
AUTRES SUBVENTIONS PUBLIQUES	44 674	81 616	5 886	48 621	63 732	244 529
AUTRES SUBVENTIONS PRIVEES						
EMPRUNTS NOUVEAUX	101 799	2 050 520	792 272			2 944 591
TOTAL RESSOURCES	365 207	2 432 129	1 043 446	250 920	266 935	4 358 637
RBT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	327 793	348 928	471 960	536 094	379 725	2 064 500
ACQUISITIONS NOUVELLES	726 176	312 481	4 501 133	574 445	820 460	6 934 695
REPRISE BATIMENTS ECOLE						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-300	280	-1 300	730	280	-310
IMMOBILISATIONS EN COURS	635 471	2 354 421	-3 399 214	18 600	37 348	-353 374
DIVERS REGULARISATIONS	1		-3	2	2	2
TOTAL EMPLOIS	1 689 141	3 016 110	1 572 576	1 129 871	1 237 815	8 645 513
FONDS ROULEMENT AU 31/08	3 007 463	3 522 195	4 245 824	4 871 892	3 848 194	
F.R AU 01/09/2018 :	3 387 354					
AUTONOMIE FINANCIERE (en nombre jours)	164	139	185	209	148	-
RATIO SOLVABILITE	3,11	2,76	2,95	3,86	2,27	-

Association OGEC DU BASSIN CHARTRAIN

Siège social : 2 avenue de Béthouart
28000 CHARTRES

R.C.S. : CHARTRES 751 612 805

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2023

2 Rue Henri Poincaré
28000 CHARTRES

Tél : 02.37.25.15.15
Email : lecoudray@fiteco.com

À l'Assemblée Générale de l'association **OGEC DU BASSIN CHARTRAIN**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **OGEC DU BASSIN CHARTRAIN** relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « I. Informations générales – 2) faits majeurs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le versement effectué par l'établissement Institution Notre Dame à la Fondation Culture et Promotion.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chartres, le 8 février 2024

FITECO,

Commissaire aux Comptes



Elisabeth DEROUET
Associée